

Inscription sur la liste électorale

Vous devez remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection
- Être français
- Jouir de vos droits civils et politiques

Pour demander à être inscrit sur la liste électorale d'une commune, il faut soit avoir son domicile ou résider dans cette commune, soit être soumis aux impôts locaux de la commune, soit être le gérant ou l'associé (majoritaire ou unique) d'une entreprise située dans cette commune. Il faut fournir un ou plusieurs justificatifs.

- Vous avez votre domicile dans la commune (ou vous y résidez)

Pour votre domicile

Vous devez fournir un justificatif **de moins de 3 mois**, à votre nom et mentionnant l'adresse de votre domicile sur la commune.

Les justificatifs les plus couramment admis sont les suivants :

- Attestation ou la facture (de moins de 3 mois) d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe établie à votre nom par cette entreprise
- Attestation d'assurance habitation (de moins de 3 mois)



- Quittance de loyer non manuscrite (de moins de 3 mois)
- Bulletin de salaire ou titre de pension (de moins de 3 mois)
- Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (la plus récente)
- Si vous êtes en maison de retraite, attestation du directeur (de moins de 3 mois) sur laquelle figure l'adresse de l'établissement et certifiant la réalité de l'hébergement

En cas de résidence dans la commune

La résidence est l'endroit où vous habitez **au moment de la demande** de façon effective et continue, depuis au moins 6 mois. Il ne suffit pas de travailler dans la commune.

Vous pouvez fournir, par exemple, un des documents suivants :

- Facture (de moins de 3 mois) d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe
- Attestation d'assurance (de moins de 3 mois)
- Quittance de loyer (de moins de 3 mois)

Attention



une résidence secondaire occupée uniquement pendant les vacances ou le week-end n'a pas le caractère de *résidence*.

Pour plus d'informations

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

